

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 36 du 08.09.2017  
Piliers du 08.09.2017  
au 09.10.2017

Monthey, le 6 septembre 2017

N/réf. ECO/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : Mme Véronique De Kalbermatten, Av. du Crochetan 12, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 6190, folio 27, au lieu-dit « Cartes », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'561'650/1'121'640;  
dossier déposé le 19 juillet 2017.

Objet : construction d'une villa individuelle avec garage, d'un cabanon de jardin et des aménagements extérieurs y relatifs.
- Requérants : Mme et M. Edite et Alexandre Albanese, Ch. des Dailles 32a, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 6237, folio 27, au lieu-dit « Cartes », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'635/1'121'620;  
dossier déposé le 19 juillet 2017.

Objet : construction d'une villa individuelle avec garage, d'un cabanon de jardin et des aménagements extérieurs y relatifs.

Remarque : cet objet nécessite une dérogation à l'alignement de la route communale de la Cretta et de la route communale du Montet.
- Requérante : RTB Corvaglia Sàrl, Rte du Simplon 81, 1895 Vionnaz.  
Situation : parcelle No 6240, folio 38, au lieu-dit « Croire », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'571'730/1'121'369;  
dossier déposé le 28 août 2017.

Objet : construction de deux villas jumelées Minergie et des aménagements extérieurs y relatifs.

Remarques : le mur de soutènement et les mouvements de terre y relatifs nécessitent une dérogation à leur hauteur.

**Cette publication annule et remplace celle parue au bulletin officiel No 28 du 14 juillet 2017.**

4. Requérant : M. Tommaso Bonaccorsi, représenté par le bureau BF Architecture & Technique du Bâtiment Sàrl, Rue de la Scie 9a, 1895 Vionnaz.
- Situation : parcelles Nos 612 et 613, folio 7, au lieu-dit « Cotterg », situées en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; respectivement propriété de la commune de Monthey et de TOBO Management SA ; coordonnées : 2'562'150/1'122'580; dossier déposé le 30 août 2017.
- Objet : démolition d'un bâtiment et de la terrasse y relative.
5. Requérants : Mme et M. Sabine et Christophe Cachat, représentés par l'atelier d'architecture Bruchez & Brunner SA, Av. de l'Europe 38d, 1870 Monthey.
- Situation : parcelle No 3658, folio 30, au lieu-dit « Mareindeux », située en zone R2, individuelle coteau A, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'355/1'121'680; dossier déposé le 31 août 2017.
- Objet : agrandissement et rénovation d'un chalet existant et modification des aménagements extérieurs.
- Remarque :  
- le couvert à voitures et le mur de soutènement nécessitent une dérogation de distance à la limite ;  
- le mur de soutènement projeté du côté Sud nécessite une dérogation à sa hauteur.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 9 octobre 2017 à 18.00 heures